

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATL
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeanne LAMAZERE

21 - 73 - ZAC SAINT SIGISMOND - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Rapport présenté par Jean-Jacques SENSEBE, maire-adjoint :

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, il convient d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la ZAC Saint Sigismond présenté par la Société d'Équipement des Pays de l'Adour, titulaire de la convention publique d'aménagement signée avec la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne le 6 mars 2003 et prorogée par délibérations du Conseil municipal des 7 mars 2012, 17 mai 2016 et 27 juin 2018.

Au 31 décembre 2020, 28 terrains de la tranche 2 ont été vendus, trois sous compromis de vente et 6 parcelles restantes à commercialiser.

Vu la convention publique d'aménagement du 6 mars 2003,

Vu les délibérations du Conseil municipal des 7 mars 2012, 17 mai 2016 et 27 juin 2018,

Vu le projet de CRAC au 31 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2020.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Affiché en Mairie le